

Révision n°3 du Plan Local d'Urbanisme

4.6. Règlement graphique

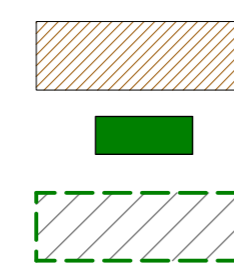
1/5000

ETAT DES LIEUX (année 2022)

Emprise des terrains de sports

Bâtiment agricole

Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole



Révision n°2 du PLU approuvée le 24 septembre 2004

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation de la révision n°3 du Plan Local d'Urbanisme par le conseil municipal du

Le Maire

Cyril VICTOR

Commune de Gouzon
4, avenue du Général de Gaulle
23230 GOUZON

LEGENDE

Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A

Zône naturelle : secteurs Np, Ns, Ni, Nc, Ng, Ngc

Secteur naturel Nier de reconversion, où les énergies renouvelables peuvent se développer

Emplacement réservé et numéro d'opération

Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OPAP

Rue ou partie de rue à règlement particulier

Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage

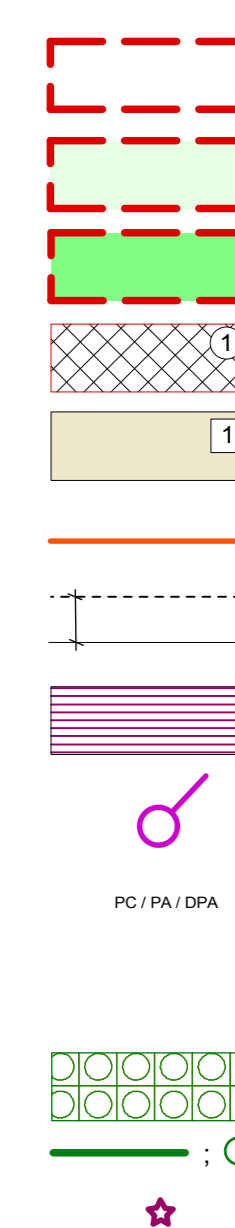
Secteur où les habitations sont interdites en raison de la proximité de risques technologiques (entreprises) ou nuisances (bruit)

Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménagement) accordés

ELEMENT A PRESERVER

- espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
- paysage : haie ; arbre remarquable (isolé, allée boisée, en rive...)
- paysage : élément bâti ou naturel



N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	SURFACES (m²)	RESERVATION AU PROFIT DE
1	Agrandissement de la cour d'école	450 m²	Commune
2	Continuité de l'impasse du Clos des Chaussées en direction des zones à urbaniser pour bouclage de voie	155 m²	Commune
3	Desserte de la zone AUh à l'ouest du bourg à partir de l'avenue Charles de Gaulle et création d'un espace public	410 m²	Commune
4	Continuité de la rue du Clos de la Croix Barraud en direction de l'avenue Charles de Gaulle pour bouclage de voie	390 m²	Commune
5	Acquisition et agrandissement du chemin reliant la rue Saint-Martin au Clos de la Sablière, et continuité routière jusqu'à l'avenue du Barry pour bouclage de voie	1 300 m² (1 020 et 270 m²)	Commune
6	Création d'un équipement public rue du Champrie Ardent	20 m²	Commune
7	Création d'un espace vert et extension du cimetière	25 070 m²	Commune
8	Création d'activités en lien avec le camping communal	1 110 m²	Commune
9	Création d'un équipement public de type résidence senior intergénérationnelle	2 120 m²	Centre communal d'action sociale
10	Création d'un espace vert	550 m²	Commune
11	Création de la maison des internes	2 140 m²	Commune
12	Desserte de la zone AUh à l'est du bourg à partir de la rue de la Croix Jaby	225 m²	Commune

